LES JURISTES ENGAGÉ·E·S

BOÎTE À OUTILS / SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ESS

LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'ESS

SUPPORT DE FORMATION

Mis à disposition bénévolement par le collectif. Information juridique générale, à adapter à votre situation : ce document ne remplace pas une consultation personnalisée.



LES JURISTES ENGAGÉ·ES
Collectif bénévole d'éducation au droit de l'ESS

Licence Creative Commons BY-NC 4.0
juristes-engagees.fr

Juriste
engagé.e

« Echange de pratiques et de savoirs juridiques relatif aux entreprises de l'ESS »

2023

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

Se présenter et se connaître.

Juriste
engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

PRESENTATION.

Yoann Gény, Juriste en droit de l'ESS - Dirigeant d'entreprise de l'ESS pendant 7 ans (coopérative et association), master environnement et droit, Master économie-gestion « dirigeant des entreprises de l'ESS, Master droit des affaires, Doctorant en droit.

Juriste
engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

PRESENTATION.

Juriste
engagé.e

LES JURISTES ENGAGE.E.S – Accompagnement des projets alternatifs. Collectif de formateurs et d'accompagnateurs ESS sur Rennes. Me Paul Brender (avocat PI), Monsieur Yoann Gény (formateur, doctorant et juriste ESS), Me Lionel Orsi (avocat, droit SCIC/SCOP) et Madame Virginie Vidalens (ancien avocate, MCF droit privé université Rennes 1 et vice-doyenne de l'université)

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

PERMANENCE JURIDIQUE.

Juriste
engagé.e

Permanence juridique gratuite ou solidaire : tous les 15 jours, Hôtel Dieu, vendredi de 11h à 12h30.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

PRESENTATION.

Leviers pour discuter

- Comment je prends la parole ?
- On se garantit aucun jugement et une co-construction du savoir ?
- On fait attention à ce qu'on renvoie !

Et vous ? Votre petit caillou dans la chaussure ?

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

L'intervention en quelques mots.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA
Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

Intention de formation.

Nous avons une certaine idée de la formation

- Nous ne souhaitons pas avoir une posture d'experts. Nous concevons notre intervention comme **un échange de savoir et de pratique entre pairs** ;
- Nous avons un parti pris pour l'économie sociale et solidaire : notre action de formation s'inscrit dans **l'éducation populaire au droit et à la comptabilité** ;
- La formation est **un espace d'expérimentation** : nous partageons des contenus de connaissance puis nous les mettons en pratique avec une pédagogie active.

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Nos objectifs.

- Contextualiser l'adoption de la loi du 31 juillet 2014 ;
- Distinguer les différentes formes de sociétés commerciales à responsabilité limitée : SARL - SAS – SA ;
- Connaître les clauses à ajouter pour obtenir la qualité d'entreprise de l'ESS et ESUS ;
- Déterminer les avantages du statut.

Juriste
engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

La loi du 31 juillet 2014 en bref.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

3 grandes familles de l'ESS. (1/2)

- L'économie sociale (origine) : famille qui délimite historiquement le secteur de l'ESS en fonction du statut juridique de l'entreprise (association, fondation, mutuelle et coopérative). Le statut fait la vertu !

- L'économie solidaire (1970/80) : « statut ne fait pas vertu » car se définit avant tout par son projet de société plutôt que par sa forme juridique.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

3 grandes familles de l'ESS. (2/2)

- L'entrepreneuriat social (1990) : modèle « novateur » conciliant « l'inconciliable », le profit et le non profit, le capitalisme et l'intérêt général, peu importe la structure, peu importe le profit, peu importe l'activité du moment qu'une partie du projet est dédié à un projet philanthropique, humanitaire...

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

Contexte de la loi du 31 juillet 2014 (1/2).

En 2014, une petite révolution en France : une loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire est adoptée. Le professeur Hiez parlera qu'une « nouvelle maison commune » car les 3 sensibilités de l'ESS y sont représentées sous la définition de « l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire ».

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Contexte de la loi du 31 juillet 2014 (2/2).

3 points à retenir :

1- une définition de l'entreprise de l'ESS à l'article 1 de la loi ESS;

2- une définition de l'utilité sociale à l'article 2 de la loi ESS ;

3- la création d'un guide des bonnes pratiques ESS à l'article 3 de la loi ESS.

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

La définition de l'entreprise de l'ESS (1/2).

Typologie des entreprises de l'ESS :

1- **Les entreprises de l'ESS « de droit »** qui du seul fait de leur statuts sont qualifiées d'entreprises de l'ESS :

- Associations ;
- Fondations ;
- Mutuelles ;
- Coopératives.

} Les formes « **historiques** »

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La définition de l'entreprise de l'ESS (2/2).

Typologie des entreprises de l'ESS :

2- **Les entreprises de l'ESS « sous conditions »** que sont les sociétés commerciales de l'ESS (SA/SAS/SARL, SNC…) qui ont l'obligation d'ajouter les principes de l'ESS dans leurs statuts pour en acquérir la qualité.

NB : On parle de **la qualité d'entreprise de l'ESS**.

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Ce que l'ESS n'est pas (2/2).

1- RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) : raison d'être, société à mission (et non entreprise), prise en considération des préoccupations sociales et environnementales sans remise en question de la notion de profit. Peu contraignante : on parle de « soft law »... en voie de « hardification ».

2- L'économie collaborative : blablacar, airbnb... qui intègre le bénéficiaire dans la production du service sans réfléchir aux autres aspects.

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Les avantages à obtenir la qualité d'E.ESS (1/4).

1- S'intégrer à une « famille » qui partage un socle de valeur et de culture d'entreprise commune ;

2- Les pouvoirs publics reconnaissent à l'ESS une place particulière dans l'Economie. Appliquant le principe de « lucrativité limitée », elles ont une facilité à être intégrées aux projets de « service public » ;

3- Quelques offres de services dédiés (crédit coopératif, MAIF, inter-coopération...)

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Les avantages à obtenir la qualité d'E.ESS (2/4).

4- Une reconnaissance du public. Les personnes intéressées par l'ESS ont plus tendance à choisir une entreprise de ce secteur pour satisfaire leurs besoins de consommation : *Télécoop, Railcoop*... Choisir l'ESS, c'est se garantir la captation d'un public acquis que vous pourrez facilement fidéliser.

5- La possibilité de bénéficier d'un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) et de l'intervention d'un expert RH, juridique, gouvernance... (E.ESS de droit + sociétés commerciales de l'ESS, ESUS.)

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Les avantages à obtenir la qualité d'E.ESS (3/4).

6- Accès prioritaire à l'un des 60 financeurs « solidaires » qui attribuent des prêts, des garanties ou d'autres types de financement aux entreprises « engagées » (BPI, France Active, CDC...)

7- Argument à la faveur de l' accès aux financements publics (art. 59 de la loi ESS définit la subvention comme : « contribution justifiée par un intérêt général (...) à un organisme de droit privé ».

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Les avantages à obtenir la qualité d'E.ESS (4/4).

8- Accès facilité au PTCE, aux marchés publics (clauses réservées), aux appels à projet réservés, locaux municipaux.

9- Eligibilité facilité à certaines aides à l'emploi (CUI-CAE).

10- Accès à des unions ou fédérations du secteur.

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

La société commerciale de l'ESS en bref.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA
Crédit @yoann gény

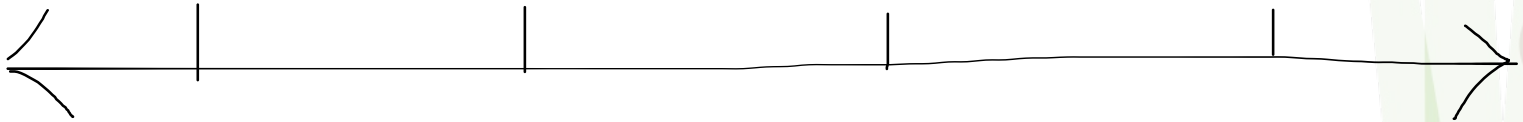
Juriste
engagé.e

La société commerciale.

Qu'est ce qu'une entreprise ?

Une entreprise = organisation qui exerce une activité économique

La société La coopérative Le GIE L'association



CLASSIFICATION DES ENTREPRISES : CRITERE LUCRATIF

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA
Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

La société commerciale

Une forme d'organisation de l'entreprise (parmi d'autres) dite « LUCRATIVE ».

Il existe beaucoup d'autres : contrat coopératif, associatif, mutualiste... MAIS les professionnels en parlent peu car ils ne les maîtrisent pas.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

La société commerciale – l'entreprise lucrative « type »

Article 1832 du code civil

La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Le partage des bénéfices est la condition essentielle de la société commerciale.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

La société commerciale – 3 grands types de société à risque limitée

SARL	SAS	SA
Pas de capital min. 100 associés max Gérant- cogérance gérant majoritaire TNS gérant minorité AS Copié-collé code de commerce, peu de liberté statutaire. TP possible	Pas de capital min. Pas de max associé. Président min. Liberté autres organes de gestion. Liberté statutaire.	Min 37 000 euros (18500 en coopérative) Moniste : PDG + CA Dualiste : Directoire + CS Copié-collé code de commerce. Emission public de titres possible.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

La société commerciale de l'ESS

Nouveauté en 2014

Vous ajoutez 3 séries de clauses et vous OBTENEZ LA QUALITE D'ENTREPRISE DE L'ESS.

- Définition de l'utilité sociale (art 2 de la loi du 31 juillet 2014) ;
- Définition d'un organe de gouvernance démocratique (un comité qui peut être « consultatif ») ;
- Une lucrativité (un peu) limitée.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

La société commerciale de l'ESS

Les clauses ESS à ajouter.

Consultons le document « clauses ESS à ajouter »

ICI

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

La société commerciale.

1- L'utilité sociale

Il faudra faire la preuve que l'activité principale, précisée au niveau de votre objet social, soit utile pour la Société. Ce qui est d'utilité sociale l'est au regard de la définition de l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014. Attention, il a été étendu suite à l'adoption de la loi PACTE en 2019 (il faudra donc mettre à jour LEGIFRANCE quand vous souhaitez consulter l'article).

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

La société commerciale.

2- Gouvernance démocratique

La simple mise en place d'un comité consultatif chargé d'analyser (avec les salariés ou producteurs du service) l'impact des décisions stratégiques de l'entreprise est (malheureusement) suffisante.

Le comité n'a formellement pas de pouvoir de décision. En revanche, il peut, dans une perspective de mise en responsabilité d'un dirigeant, permettre la constitution de preuves.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

3- Lucrativité (réellement) limitée ?

- **L'affection du résultat est modérément impactée** : les réserves impartageables cessent d'être obligatoires dès lors qu'elles sont constituées (et elles le sont rapidement si vous optez pour un faible montant de capital social) et la plus grande part est distribuable ;

- **Le boni de liquidation** est reversé (en principe) à une autre entreprise de l'ESS mais il est probable que les associés puissent réclamer la sortie du statut en modifiant (simplement) les statuts de leur société...

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

La société commerciale.

Fiscalité

- **Aucun avantage fiscal n'est envisagé pour la société commerciale de l'ESS.** C'est (peut-être) ce qui en fait une structure juridique assez peu utilisée sans être associée à l'obtention de l'agrément ESUS.

- **Vous appliquez (donc) les mêmes règles que pour les société commerciales classiques.**

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

L'ESUS en bref.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

L'agrément ESUS.

Pourquoi obtenir l'ESUS ?

Nous lui connaissons 2 grands atouts :

1- Un atout en matière de communication : l'ESUS est un agrément reconnu par les pouvoirs publics et certains acteurs du secteur privé.

2- Un atout en matière fiscal : Il permet à certaines entreprises exclues de l'avantage IR-PME MADELIN d'en bénéficier (objet de promotion immobilière) en plus de voir étendre la durée de son effet de 7 à 10 ans.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

L'agrément ESUS.

Sources : XX

Critères EESS / Critères ESUS	Association	Coopérative	Société commerciale
Mention Entreprise de l'ESS sur le **Kbis**	NA sauf exceptions	option	X
Objectif principal (> 50%) de **recherche d'une utilité sociale**			X
Gouvernance démocratique		X par nature	X
Mise en réserve majoritaire des bénéfices et impartageabilité des réserves	X par nature		X
Réduction de capital motivée par la continuité de l'exploitation	NA		X
Boni de liquidation pour des Entreprises de l'ESS	X	X	X
Limitation de rémunération des salariés/dirigeants	X	X	X
a) **Impact significatif sur le compte de résultat** : > 66% de charges d'exploitation d'utilité sociale **ou** b) **Impact significatif sur la rentabilité financière :** limitation du taux de rémunération non bancaire à 6,07 %	X	X	X
Absence de titres de capital sur un **marché réglementé**	NA	X	X

Juriste engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

L'agrément ESUS.

Les critères imposés par le dossier de demande

1- Ne pas émettre des titres de capital sur un marché réglementé ;

2- 66% des charges d'exploitation liées aux activités participant à la recherche d'utilité sociale : en pratique associez vous les services d'un expert comptable capable de vous tamponner un « Business Plan Social » indiquant (formellement) l'investissement réalisé dans vos activité d'utilité sociale.

Juriste
engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

L'agrément ESUS.

Les critères imposés par le dossier de demande

3- Limiter la rentabilité financière : il s'agit de limiter la rentabilité des comptes-courants, prêts... à TMO + 5 points **;**

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

L'agrément ESUS.

Les démarches à accomplir

Les E. ESUS de droit : une liste de 15 structures principalement composées des entreprises d'insertion sont dites entreprises ESUS de droit. Elles remplissent un dossier simplifié qui est automatiquement reçu par la DREETS.

https://idf.drieets.gouv.fr/Telechargez-le-formulaire-de-demande-d-agrement-ESUS

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste engagé.e

L’agrément ESUS.

Les démarches à accomplir

1° Tenue d’une AGE en vue de modifier les statuts pour les adapter aux conditions de l’ESS ;

2° Dépôt des statuts au greffe du tribunal de commerce (Guichet Unique) en n’oubliant pas de cocher la case « entreprise de l’ESS ».

Attribution - Pas d’Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

Juriste
engagé.e

L'agrément ESUS.

Les démarches à accomplir

3° Retirer le dossier ESUS à remplir et déposer à la DRETS.

En Bretagne, je vous conseille de joindre préalablement M. COURET qui est une pointure sur la question de l'ESUS. Plus globalement, contactez le/la référent/e ESUS de votre territoire pour qu'il vous repère avant l'adressage du dossier ESUS.

Juriste
engagé.e

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény

L’agrément ESUS.

Les démarches à accomplir

4° Vous recevez une réponse dans les 2 mois. Le silence de l’administration vaut acceptation.

Un agrément provisoire de 1 an s’il y a des réserves ;
Un agrément complet pour 5 ans ;

Les principaux motifs de refus : jeunesse de la structure et utilité sociale non avérée ou non démontrée.

Juriste
engagé.e

Attribution - Pas d’Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
CC BY-NC-SA Crédit @yoann gény